

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 21/03/2017  
Date d'affichage : 21/03/2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT le VINGT HUIT MARS à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, M. Gilles DURDILLY.

**Absente excusée** : Mme Martine MAGAT

**Secrétaire de séance** : Madame Christine CHAVEROT

---

COMPTE RENDU DU 28 MARS 2017

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de réunion du Conseil municipal du 7 mars 2017, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu.

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : Partenariat entre la COMMUNE et la SEMCODA pour la construction de l'école Maternelle et le restaurant scolaire. Le Conseil Municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

**1) Acquisition de la parcelle AK257**

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'indivision THIMONIER est vendeuse de la parcelle AK 257 d'une superficie de 2 979 m<sup>2</sup> située au « Tuilières » ; pour un prix de 4 500 €. Il précise que l'opportunité de cette acquisition permettrait l'aménagement du quartier des Tuilières afin de le sécuriser et de créer des places de stationnement.

Aussi, il propose au Conseil de se rendre acquéreur de cette propriété au prix de 4 500 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte correspondant et précise au Conseil Municipal que l'acte sera établi par notre notaire Maître DELORME Dominique de Pontcharra sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération sont à la charge de la Commune.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**2) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 Budget Principal**

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :**

Section de Fonctionnement :

Les Recettes réelles de l'exercice s'élèvent à	1 080 531.88 €
Les Dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à	<u>693 250.81 €</u>
Soit un excédent de	387 281.07 €
Tenant compte du report de l'excédent antérieur de +	218 287.56 €

Le résultat global de fonctionnement de l'exercice 2016 présente un excédent de +605 568.63 €

Section d'Investissement :

Les Recettes réelles de l'exercice s'élèvent à	402 109.57 €
Les Dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à	- <u>666 890.88 €</u>
Soit	264 781.31 €
Tenant compte du report antérieur	<u>213 718.67 €</u>

le résultat global d'investissement de l'exercice 2016 présente un besoin de financement de 478 499.98 €

En outre, les restes à réaliser s'élèvent :

en recettes à	126 286.00 €
en dépenses à	<u>91 183.00 €</u>
	+ 35 103.00 €

Cpt/1068 Tenant compte derésultat 2016 le besoin net de financement de la section d'investissement s'élève donc à 443 396.98 €

Monsieur le Maire sort de la salle, Mme Chantal DUJARDIN-REY 1<sup>ère</sup> Adjointe procède au vote du Compte Administratif 2016 qui est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire revient en séance et après avoir repris la présidence Monsieur le Maire soumet au conseil les Comptes de Gestion 2016 de la Commune, dressé par Monsieur Jean-Luc GUILLERMIN, Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les Comptes de Gestion 2016 du Budget « Commune », dressés par Monsieur Jean-Luc GUILLERMIN, Receveur Municipal.

### **COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet au conseil les Comptes de Gestion 2016 de la zone artisanale, dressé par Monsieur Jean-Luc GUILLERMIN, Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les Comptes de Gestion 2016 du Budget « zone artisanale », dressés par Monsieur Jean-Luc GUILLERMIN, Receveur Municipal.

### **3) AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

Après avoir constaté les résultats des Comptes Administratifs 2016 du Budget principal de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit :

#### **Budget Principal « Commune »**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élevant à 605 568.63 €,

le Conseil Municipal décide de l'affectation suivante :

cpt/ 1068 Investissement : 443 396.98 €

cpt/ 002 Report en Fonctionnement : 162 171.65 €

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### **4) TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2017**

Monsieur le Maire propose pour 2017 les valeurs des taux des impôts locaux qui restent inchangés à savoir :

	2016	2017
Taxe d'Habitation :	11.65 %	11.65 %
Taxe foncière sur les propriétés Bâties :	17.41 %	17.41 %
Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties :	38.76 %	38.76 %

Le produit fiscal attendu s'élève en 2017 à 386 397 € (contre 382 511 € en 2016)

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### **5) BUDGET PRIMITIF 2017 – Commune -**

En Fonctionnement

Les Dépenses et les Recettes s'équilibrent à 1 116 663.00 €

Il est proposé de porter l'ouverture de crédit « fourniture scolaires » de l'Ecole Publique à 40 € par élève.

Pour les subventions municipales aux différentes Sociétés et Associations il est proposé au Conseil :

- D'augmenter des subventions
- Subvention à l'OGEC.

En Investissement

Les Dépenses et les Recettes s'équilibrent à 1 937 728.00 € y compris les restes à réaliser qui s'élèvent en recettes à 126 286.00 € et en dépenses à 91 183.00 €.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### **6) SUBVENTION à l'ECOLE PRIVEE ST. FERREOL SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à la transformation du contrat simple en contrat d'association de l'Ecole Privée Saint-Ferréol, la commune doit participer sous forme de subvention, aux dépenses de fonctionnement de cette école sur la base du coût d'un élève de l'école publique.

A ce titre, le coût moyen d'un élève de l'Ecole publique s'est élevé à 720.86 € pour l'année 2016.

L'effectif de l'Ecole privée Saint Ferréol au 31/12/2016 était de 132 élèves dont 34 de l'extérieur, soit 98 élèves originaires de Saint- Forgeux.

Le montant global de l'aide à l'Ecole Privée au 01/01/2017 serait de :

720.86 € x 98 élèves = 70 644.28 €

A déduire :

- coût de l'agent de service :	8 167.37 €
- coût entretien des extincteurs 2016	307.33 €
- coût de l'Adjoint technique	- 79.40 €
- Assurance du personnel	518.64 €

soit une subvention nette 2017 de : 61 571.54 €

Le versement de la subvention se fera en deux fois, 50 % au mois de Juillet et 50 % au mois d'octobre.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **7) Cession de fonds de la boulangerie, Bail 4 place de la Mairie**

Par courrier en date du 19 janvier 2017, Maître Xavier GERANT, avocat à Macon, informe la commune qu'il est chargé d'établir l'acte de cession du fonds de la boulangerie exploité par Monsieur PIRES Anthony, dans l'immeuble de la « Résidence le Fournil » située 4 Place de la Mairie. Cette cession doit intervenir au profit de la Société BOULANGERIE DE LA PLACE représentée par Monsieur GOUTIER Lionel. Sous condition suspensive de l'obtention d'un financement bancaire par ce dernier.

Dans cette perspective et sous-réserve de la réalisation de la cession susmentionnée Monsieur le Maire demande au Conseil d'agréer la cession,

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **8) Partenariat Saint-Forgeux/SEMCODA pour la réalisation d'un programme de :**

- 3 Logements Individuels
- 14 Logements collectifs
- une Ecole Maternelle
- un Restaurant Scolaire

Monsieur le Maire expose l'opération proposée par SEMCODA, qui consiste en la construction de 3 logements individuels, 14 logements collectifs, une Ecole Maternelle et un Restaurant Scolaire, dont la construction se réalisera, sur les tènements fonciers communaux cadastrés Section AB n° 361, 410, 465, 474, 475, 524, 525, 540 et 541, d'une surface totale d'environ 2 884 m<sup>2</sup>, sis « Le Bourg » à SAINT FORGEUX (69).

SEMCODA propose la réalisation de ce programme selon les modalités suivantes :

##### **▪ Volet Logements individuels**

SEMCODA envisage, sur le tènement cadastré Section AB n° 361, la construction de 3 logements locatifs individuels se composant de 3 T4 (surface habitable d'environ 85 m<sup>2</sup>), pour une surface habitable totale d'environ 255 m<sup>2</sup>, auxquels s'ajoutent 3 garages boxés.

Il est précisé ces 3 logements locatifs seront financés par des prêts PLS.

##### **▪ Volet Ecole / Restaurant Scolaire / Logements collectifs**

SEMCODA envisage, sur les tènements cadastrés Section AB n° 410, 465, 474, 475, 524, 525, 540 et 541, la construction d'un immeuble composé comme suit :

- Un niveau de stationnement en sous-sol, comprenant les locaux techniques, une cage d'escalier et un ascenseur,
- Un niveau accueillant l'Ecole Maternelle et ses annexes (d'une surface de 277 m<sup>2</sup>), le Restaurant Scolaire (réfectoire et cuisine de 240 m<sup>2</sup> de surface utile et un préau), une cage d'escalier, un ascenseur et des zones de circulation,
- Deux niveaux de 7 logements collectifs chacun, composés de :
  - En R + 2 :
    - 3 T2 (surface habitable 52 m<sup>2</sup>), 3 T3 (surface habitable 68 m<sup>2</sup>), 1 T4 (surface habitable 82,5 m<sup>2</sup>).
  - En R + 3 : - 5 T2 (surface habitable 52 m<sup>2</sup>), 2 T3 (surface habitable 68 m<sup>2</sup>).

Pour une surface habitable totale d'environ 917 m<sup>2</sup>, auxquels s'ajoutent 98 m<sup>2</sup> de surfaces annexes, et 14 garages boxés.

Il est précisé que sur ces 14 logements collectifs, 7 seront destinés à l'accession sociale à la propriété, financés par un prêt PSLA et 7 seront financés en PLS.

En ce qui concerne la réalisation du Restaurant scolaire et de l'Ecole maternelle, SEMCODA propose une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec groupement de commandes.

Le coût de cette prestation serait de **3 %** du montant total (TTC) du projet Restaurant Scolaire qui se monte à 660 758.40 € TTC, et de l'Ecole maternelle qui s'élève à 949 657,20 € TTC, soit un montant total de 1 610 415,60 € TTC.

Enfin, ce bâtiment regroupant à la fois des locaux communaux et des logements SEMCODA, il sera nécessaire de procéder à une division en volumes à répartir entre la commune de SAINT FORGEUX et SEMCODA.

SEMCODA propose d'acquiescer l'ensemble des tènements communaux précités pour un montant total de 850 000 Euros HT, soit 300 000 Euros HT pour l'assiette foncière du volet « Logements individuels » et 550 000 Euros HT pour l'assiette foncière du volet « Ecole Maternelle / Restaurant Scolaire / Logements collectifs ».

Monsieur le Maire rappelle que les Conditions Suspensives demandées par SEMCODA sont les suivantes :

- Obtention d'un avis conforme du Service des Domaines sur le prix,
- Obtention de l'agrément des financements PLS et PSLA,
- Accord de la commune sur les produits et leurs financements,
- Obtention des garanties d'emprunts de la commune de SAINT FORGEUX,
- Participation de la commune au capital de SEMCODA à hauteur de 550 000 €,
- Obtention d'un Permis de Construire purgé de tout recours, relatif au programme précité.

Après échange de vues, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après avoir délibéré :

Par 14 voix pour

Par 0 voix contre

Par 0 abstention

Conformément aux dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales :

- Le Conseil Municipal décide de donner son accord pour le projet proposé par SEMCODA, à savoir la réalisation de 3 logements individuels locatifs financés en PLS, 14 logements collectifs dont 7 en accession à la propriété financés en PSLA et 7 logements financés en PLS, sur les tènements communaux cadastrés Section AB N° 361, 410, 465, 474, 475, 524, 525, 540 et 541.
- Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires et subséquentes aux présentes décisions, et notamment la signature :
  - du Compromis de Vente sur les tènements fonciers communaux au profit de SEMCODA aux conditions ci-dessus.
  - De la convention de groupement de commandes SEMCODA – COMMUNE de ST FORGEUX
  - De la convention de mandat sans paiement AMO SEMCODA.

## **9) Affaires diverses**

Monsieur le Maire présente, les différentes modalités de la procédure pour les élections du 23 avril et 7 mai, il convient d'en tenir compte notamment pour les votes par procurations ainsi que pour la tenue du bureau de vote.

Monsieur le Maire informe de l'acquisition d'un éthylotest électronique avec embout jetable, il propose de demander aux associations qui souhaitent l'utiliser une caution de 150 € et 5 € pour 20 embouts jetables à régler lors de la prise des clés en Mairie de la location de la salle.

Monsieur le Maire indique à la demande de la préfecture de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde ainsi que le document d'information Communal sur les risques majeurs. Les documents ont été mis à jour et envoyés à la préfecture dès la réalisation.

L'union musicale Pontcharra/Saint-Forgeux vous invite à son concert de printemps à la salle Commanderie de Pontcharra le 1<sup>er</sup> et 2 avril. La commune prête les praticables à l'union musicale.

Monsieur le Maire demande de noter la date du prochain conseil municipal qui est le 27 avril 2017 à 20h00.

## **TOUR DE TABLE :**

Madame Chantal DUJARDIN-REY :

Avec Madame Christine CHAVEROT nous avons été à la réunion du conseil d'école, l'effectif prévisionnel pour la prochaine rentrée scolaire 2017-2018 est : 1 toute petite section, 9 petites sections, 5 moyennes sections, 4 grandes sections, 8 cours préparatoire, 11 cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année, 10 cours élémentaires 2<sup>ème</sup> année, 7 cours moyens 1<sup>ère</sup> année et 7 cours moyen 2<sup>ème</sup> année soit un total de 62 élèves. Il a été demandé l'installation d'un visiophone lors du dernier conseil d'école, les travaux ne sont toujours pas réalisés. Il est demandé de pouvoir faire le ménage pour la poussière des étagères ect.. Pendant les vacances scolaires. Madame BORDET Frédérique demande une subvention exceptionnelle de 280 € afin de pouvoir faire venir M. BREME pour un atelier de calligraphie. Madame LAFFAY Christelle intervient et demande que toute demande financière doit-être faite avant

la préparation de l'élaboration du budget au début du mois de février. Madame DUJARDIN-REY demande au conseil son accord pour la subvention de 280 €. Le conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Vous pouvez consulter le compte rendu du conseil d'école au secrétariat.

Les Rythmes scolaires se passent bien. Les centres sociaux demande que les ATSEM des collectivités participent à une formation le 3 et 10 mai toute la journée voire avec Madame Isabelle PAILLASSON pour lui proposer cette formation. Prévoir son remplacement pour la garderie à 7h15 et à 11h30 ainsi que pour la matinée.

Réunion de l'ADMR aux familles le compte rendu est au secrétariat.

Monsieur Daniel CHAUD :

Réunion du syndicat des eaux pour définir le passage des prochains tuyaux rue des tourterelles le passage est étroit nous devons demander l'autorisation à des propriétaires pour un passage en tréfonds sur d'autre terrain. Inauguration des travaux aux chemins du Ruy.

Avec la commission voirie nous avons entrepris l'inspection des voies pour évaluer les travaux à effectuer, nous avons retenu pour les travaux « la haute Favrotière, carrefour de la ferme MITTON « le Pellerat » nouveau propriétaire Monsieur FISCHER. Il est prévu de faire la réfection des tuyaux d'évacuation des eaux pluviales montée des grives qui s'écoulent dans la propriété de Monsieur Bernard CHAVEROT RD 27. Il est impératifs de faire régulièrement l'entretien de ces tuyaux, lors de pluie importante ils se bouchent et ne servent à rien débordement des eaux pluviales.

Les agents ont coupé les arbres derrière le local chasse, ils vont procéder à la création du cheminement piétonnier.

Madame Christelle LAFFAY :

Je tenais à remercier Madame Martine MAGAT, Madame Chrystèle BELLON et Madame Brigitte DUCLOS concernant la préparation du Budget primitif 2017 de la commune.

Prochaine réunion du Trait d'Union le mardi 4 avril à 19h30.

J'ai été contacté par l'épicerie culturelle car il souhaite faire des animations sur notre commune certains samedis matin à 10 h place de la Mairie. Souhaitez-vous que cette association revienne faire des représentations « d'animation de rue » ?, Une subvention de 100 € leur sera attribuée. Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur Dominique DEVOS :

Un devis a été demandé pour le cumulus du gymnase à Monsieur MERLE.

Il n'y aura plus de distribution de sacs noirs à partir de cette année. Une réunion aura lieu entre la commune et les services de la COR déchets afin de regarder la possibilité des futurs emplacements de points de collectes, en effet à partir de juin 2018 aucun ramassage des ordures ménagères en porte à porte. Ce nouveau processus est pour harmoniser les différentes collectes sur la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et de faire baisser le coût des collectes.

Madame Isabelle GIRARDET :

Toujours le même problème de stationnement, route de Grévilly au virage, vers la place de l'église, stationnement gênant, aucune visibilité.

Madame Christine CHAVEROT :

Assemblée extraordinaire du Tennis de table, le club de Pontcharra sur Turdine absorbe le club de Saint-Forgeux. Lors de cette assemblée aucun représentant de la commune de Pontcharra, deux représentant de la commune de Saint-Forgeux. Le club de Pontcharra est très intéressé afin d'obtenir des créneaux horaires plus important sur la commune de Saint-Forgeux. Prévoir une réunion avec les deux clubs et les communes concernées afin de faire l'inventaire du matériel qui sera mis en commun. L'animation de la fête des mères aura-t-elle lieu cette année ? Monsieur le maire indique que l'école Jean-de la Fontaine n'a que cinq familles intéressées et l'école Saint Ferréol n'a pas donné sa réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15